

CSEC du 18 juin 2020

Déclaration de la CFE-CGC concernant la consultation sur le projet de création du Centre de compétences Ingénierie (ECC) au sein de la société THALES AVS FRANCE

Dans le contexte d'une gravité sans précédent pour nos activités du domaine aéronautique, la Direction nous consulte aujourd'hui sur un projet de création d'un centre de compétence ingénierie au sein de AVS France.

Il s'agit d'un projet du Groupe THALES présenté comme une « *organisation dédiée pour valoriser et mettre à disposition les compétences en Ingénierie de la GBU AVS au service des projets ambitieux du Groupe* ».

La rapidité et la maturité du projet présenté laisse à penser que la crise liée au COVID-19 est l'opportunité pour lancer un projet dont l'idée ne date pas d'hier, mais serait plutôt le fruit de réflexions menées il y a quelques années dans un autre cadre.

Il n'est pas question pour la CFE-CGC de faire aujourd'hui un procès d'intention, mais elle restera attentive et critique vis-à-vis de toute évolution de cette nouvelle structure par la suite.

Ainsi, il est présenté un projet aux avantages suivants :

- Apporter rapidement des activités en R & D pour compenser la baisse brutale de charges due à une crise conjoncturelle de longue durée,
- Eviter de l'activité partielle et sauver à terme des emplois tout en permettant aux personnes concernées de rester sur leur site d'origine en conservant leur contrat de travail THALES AVS France, avec des effectifs cibles de 150 ETP à la création et 250 à 300 ETP en régime stabilisé en 2021,
- Préserver les compétences au sein de AVS,
- L'opportunité pour les collaborateurs d'enrichir leur expérience professionnelle, bénéfique pour leur déroulement de carrière.

Le fait que la solidarité Groupe joue à plein, que toutes les GBU soient mobilisées pour apporter des projets, que les embauches extérieures sur les métiers d'ingénierie soient gelées donnent des garanties quant à la réussite de l'opération.

Il s'agit avant tout d'une aventure humaine et la CFE-CGC sera particulièrement attentive aux conditions de mise en œuvre et de fonctionnement de l'organisation. Dans ce cadre, la CFE-CGC demande que le recrutement, basé sur la situation d'inactivité combinée aux compétences recherchées, se fasse aussi autant que possible par le volontariat, étant bien entendu que tout salarié recruté dans cette structure devra être prioritaire pour revenir dans FLX une fois le projet terminé, dans la mesure où la situation de FLX le permet.

En conclusion la CFE-CGC se prononce aujourd'hui en faveur du projet de création de l'ECC France et attend en retour que la Direction respecte ses engagements initiaux.